

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1684**

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la distribution à domicile d'imprimés en plastique, en papier ou cartonnés »,

les mots :

« toute distribution à domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de rédaction permet d'envisager tout type de support et donc d'éventuelles nouveautés, sans se limiter au plastique, papier ou carton.